Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 17/11/2023
ID : 057-245701222-20231113-DB_2023_041-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 12:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 07 novembre 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Carla LAMBOUR donne procuration à M. Daniel DRIUTTI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

DÉLIBÉRATION N° DB_2023_041

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023

Monsieur le Président propose au Bureau du Conseil de communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

ADOPTER le procès-verbal du Bureau du Conseil de communauté du 18 septembre 2023.

Hayange, le 13 novembre 2023

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Rémy DICK**

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le
ID : 057-245701222-20231113-DB_2023_042-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 12:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 07 novembre 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Carla LAMBOUR donne procuration à M. Daniel DRIUTTI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

DÉLIBÉRATION N° DB_2023_042

OBJET : Subvention à l'Institut de Soudure pour le projet COMET

Dans le cadre du fonds de soutien aux investissements du secteur nucléaire et au renforcement des compétences de la filière nucléaire du Plan France Relance, l'Institut de Soudure bénéficie d'un financement pour le projet « COMET » visant à renforcer l'attractivité de la filière nucléaire et de ses formations par l'amélioration de la connaissance métier, le recours à des supports de formation novateurs, ludiques et adaptés à tous ainsi que par le développement d'une ingénierie de formation unique et agile.

L'Institut de Soudure contribue à ce projet :

• En adaptant le système innovant TAW (The Augmented Welder) aux jeunes apprenants pour favoriser leur intégration dans le métier du soudage, l'outil actuel ayant été développé initialement pour la formation pratique des professionnels du soudage. Les modifications porteront sur des développements permettant de matérialiser des phénomènes théoriques sur des cas pratiques avec l'installation, dans l'atelier de formation, d'un équipement de nouvelle génération intégrant ces modifications ;

• En développant la filière soudage et contrôle :

- L'ESSA (Ecole Supérieur du Soudage et de ses Applications) et l'EAPS (Ecole d'Adaptation aux Professions du Soudage) sont uniquement en formation initiale. La demande de formation par apprentissage étant croissante, il s'agit de répondre à cette demande en développement l'alternance dans les deux écoles à partir des rentrées 2022 et 2023.

- La demande en personnel de haut niveau en contrôle non destructif est aussi très importante avec le développement des nouvelles technologies de contrôle à distance et de monitoring qui doivent être accompagnées par de nouvelles compétences. C'est pourquoi un master spécialisé en contrôle non destructif et monitoring sera lancé (calendrier à définir). Ce nouveau parcours d'un master existant à l'Université de Lorraine sera proposé en alternance.

Le développement de ces adaptations et cursus de formation nécessite des travaux de structuration des parcours ainsi que des investissements matériels conséquents (plateaux techniques soudage et contrôle, création de deux salles de cours supplémentaires équipées avec écrans digitaux notamment…).

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le
ID : 057-245701222-20231113-DB_2023_042-DE

Le budget prévisionnel réévalué au 25 août 2023 s'élève à [illegible] de soudure a sollicité le soutien des EPCI du Nord mosellan. Le financement est envisagé à 50% par BPI France et à 20% en autofinancement. La demande de soutien de L'Institut de Soudure aux EPCI porte sur un montant de 81 828 €, représentant 30% du montant du budget total du projet. La Communauté d'agglomération du Val de Fensch est sollicitée à hauteur de 19 266 € HT selon la clé de répartition définie ci-dessous :

Organisme	**Taux**		**Montant**
BPI France	50 %		136 380 €
EPCI	30 %	CA Portes de France Thionville	55 229 €
		CA du Val de Fensch	19 266 €
		CC Cattenom et Environs	7 333 €
Institut de Soudure	20 %		54 552 €

En exploitant pleinement les possibilités offertes par les nouveaux outils numériques, l'Institut de Soudure se place indéniablement dans une démarche d'avenir pour l'attractivité, la formation et l'emploi de nos territoires. Il est donc proposé au Conseil de communauté de soutenir le projet.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

APPROUVER le versement d'une subvention de 19 266 Euros à l'Institut de Soudure afin de soutenir financièrement le développement des cursus de formation dans le cadre du projet COMET ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le 13 novembre 2023

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Rémy DICK**

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le
ID : 057-245701222-20231113-DB_2023_043-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 12:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 07 novembre 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Carla LAMBOUR donne procuration à M. Daniel DRIUTTI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

DÉLIBÉRATION N° DB_2023_043

OBJET : Droits d'entrée et accès gratuit aux piscines communautaires - Mises à jour

Le Bureau Communautaire réuni en date du 20 juin 2022 a approuvé la délibération N° DB_2022_021 portant sur une nouvelle grille tarifaire relative aux droits d'entrées et accès gratuits aux piscines communautaires du Val de Fensch.

Il est proposé aujourd'hui de compléter cette délibération en précisant les durées de validité des cartes d'entrées et d'abonnements utilisables au sein des piscines du Val de Fensch, de la manière suivante :

- Les cartes d'entrées unitaires sont valables le jour de la date d'achat,
- Les cartes d'activités et d'abonnement sont valables 2 ans à compter de la date d'achat,
- Les cartes d'abonnement 10 leçons enfants sont valables 6 mois (sauf présentation d'un certificat médical),
- Les cartes d'abonnement CE sont valables 1 an à partir de la première utilisation,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

APPROUVER les durées de validité fixant l'utilisation des cartes d'entrées unitaires, d'abonnements et d'activités au sein des piscines communautaires du Val de Fensch,

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Hayange, le 13 novembre 2023

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Rémy DICK**

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le
ID : 057-245701222-20231113-DB_2023_043-DE

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le
ID : 057-245701222-20231113-DB_2023_044-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 13 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize novembre à 12:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 07 novembre 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents (avec procuration) :

Mme Carla LAMBOUR donne procuration à M. Daniel DRIUTTI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.

DÉLIBÉRATION N° DB_2023_044

OBJET : Complément à la subvention versée à Sisters & Form

Dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale, organisées par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch du 9 au 22 octobre 2023, l'association Sisters & Form (26 avenue Jean-Jacques Rousseau, Fameck) a proposé deux animations. La première consistait à la mise en place de deux ateliers culinaires et la seconde à une marche ludique au terme de laquelle un repas était proposé. Pour ces deux événements, l'association a bénéficié d'une subvention de 1 120 €, soit 500 € pour les ateliers culinaires et 620 € pour la marche.

La marche ludique a connu un succès inattendu auprès du public et le nombre d'inscrits a dépassé les attentes de l'association. Ces inscriptions supplémentaires (24 personnes de plus, soit 74 participants au total) entraînent des frais supplémentaires, à hauteur de 240 €.

Un complément de 240 € à la première subvention est donc demandé.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

APPROUVER le versement d'un complément de 240 € à la subvention accordée à Sisters & Form lors du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch le 18 septembre 2023 ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le 13 novembre 2023

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Rémy DICK**

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le
ID : 057-245701222-20231113-DB_2023_044-DE